

1993 – 2016

23 ans de coopération intercommunale

Septembre 2016



Je profite de ce 3^{ème} bulletin de l'année pour remercier Sylvie GAUTHIER pour son engagement au service de la collectivité et qui pour des raisons personnelles et professionnelles a démissionné de ses mandats de maire de Baillou et de 1^{ère} vice-présidente du Conseil Communautaire en charge des écoles. Elle est remplacée au Conseil Communautaire dans ces mêmes fonctions par Janine LARIDANS, maire du Gault du Perche. Je leur souhaite à toutes les deux une pleine réussite dans leurs nouvelles missions.

Cet été, nous ont quittés : Pierre FAUCHON, ancien maire de Choue, sénateur, fondateur et 1^{er} président de la CCCP ; André MONTAROU, ancien maire de Baillou et Gérard BARRE, ancien maire de Beauchêne, tous deux co-fondateurs de la CCCP. Nous garderons en mémoire leur engagement et leur implication pour notre territoire et assurons leurs familles de notre sympathie. L'école de musique POLYSONS s'est installée dans des locaux plus fonctionnels au Centre Social la Gare qui dispose aussi d'un parking. De nouvelles compétences sont obligatoires au 1^{er} janvier 2017 : les ordures ménagères et le tourisme.

Pour beaucoup, cette rentrée se fait sous le signe de la morosité après un printemps et un été compliqués du

fait d'une météo très défavorable, notamment pour le monde rural. A cela s'ajoutent les événements tragiques qui ont marqué notre pays. Face à ces difficultés, face à cette peur du lendemain, il est des valeurs qu'il nous faut cultiver au quotidien, je veux dire la solidarité et le faire ensemble. C'est un travail et une réflexion que les élus de nos 16 communes sont appelés à entreprendre ou à poursuivre dans les jours et les semaines qui viennent, en concertation et avec la collaboration de vous tous au travers de groupes de travail, pour l'avenir et l'attractivité des Collines du Perche : l'organisation du comice à Mondoubleau le 3 juin 2017 ; le lancement de l'élaboration du PLUI le 19 septembre 2016 pour les 3 années à venir ; une réflexion devenue nécessaire sur la mutualisation des moyens entre les communes et la création de commune(s) nouvelle(s) éventuelle(s) ; la poursuite de la réflexion sur la mise en place de RPI.

C'est le moment d'écrire, tous ensemble, un projet de territoire pour les générations futures. Ne passons pas à côté de cette opportunité.

Bon courage à toutes et à tous.

Jean LÉGER, Président

La prévention des risques professionnels

Une démarche de prévention des risques professionnels a été mise en œuvre depuis janvier 2015 sur la quasi-totalité du territoire de la communauté de communes des Collines du Perche.

Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés ou agents, améliorer les conditions de travail et veiller au bien-être au travail.

En quoi cela consiste à l'échelle de notre territoire ?

Une démarche de prévention consiste à éviter les risques en diminuant ou supprimant les dangers ou l'exposition du danger.

L'assistant de prévention a pour mission d'assister et conseiller l'autorité territoriale (Président ou Maires) dans la démarche de prévention. Pour mener à bien cette démarche, l'assistant de prévention prend contact avec les salariés du secteur public des Collines du Perche (la Communauté de communes et les 13 communes intéressées par la démarche, les autres communes ayant fait leur propre démarche de prévention). Soit 102 employés dont 25 en poste administratif, 31 au service technique (bâtiment, voirie, espace vert), 24 au service technique entretien (ménage et cantines), 6 au service de la Maison de la petite enfance, 5 ATSEM dans les écoles, 8 au service animation (accueil de loisirs, maison des jeunes et garderies), 2 à la médiathèque et 1 pour les activités sportives (écoles, maison des jeunes). Ce personnel est en majeure partie à temps partiel et certains occupent un double poste.

Après la prise de contact, la visite des locaux et des lieux de chaque poste de travail, une analyse des activités est effectuée. Puis, en découlent l'étape de l'identification des risques liés aux activités, l'évaluation de ces risques et, enfin, un plan d'actions pour réduire ou supprimer ces risques.

Toute cette démarche de prévention est inscrite dans un même document : le document unique. La Communauté de communes et les 13 communes-membres posséderont chacune leur propre document unique. Ce dernier doit être mis à jour une fois par an

ou lors de tout changement intervenant sur un poste de travail (achat de nouveaux matériels, modification de poste de travail, arrivée de nouveaux salariés...)

Quel est le but du document unique ?

Ce document a pour but de :

- * prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des salariés ou des agents,
- * améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des salariés ou agents,
- * faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques pour les résoudre,
- * préconiser des actions visant à réduire, voire supprimer les risques : c'est le plan d'action.

Quels sont ces enjeux et ces objectifs ?

Ces enjeux et ces objectifs sont de :

- répondre aux obligations réglementaires
- préserver la santé et la sécurité des salariés ou agents et améliorer les conditions de travail
- réduire la pénibilité des tâches
- optimiser l'utilisation des équipements
- diminuer les nuisances et les dysfonctionnements
- réduire les coûts directs et indirects liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Tous les acteurs (autorité territoriale et salariés) doivent être impliqués dans cette démarche.

« La prévention, c'est agir de manière organisée avant l'apparition d'un accident pour le réduire en gravité et en fréquence »

Principes généraux de prévention

(L.4121-2 du Code du travail)

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques que ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que les choix des équipements de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L.1152-1 et L.1123-1
8. Prendre les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Suite à une consultation dans le cadre d'un marché public, les élus ont étudié, auditionné les offres puis choisi le bureau d'étude qui va accompagner la communauté de communes pour l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pendant 3 ans. Le travail a donc commencé avec ELVIA GROUP fin

août
2016.
Nous

les



laissons se présenter :

« Elvia Group est une société pluridisciplinaire, créée en Mai 2011 spécialisée dans le développement durable, le développement territorial et la maîtrise des risques.

Elvia Group tend à répondre aux enjeux des collectivités d'aujourd'hui et de demain et regroupe 5 entités complémentaires qui réalisent des prestations intellectuelles (diagnostics, conseils et études) et qui développent des produits innovants (objets connectés, logiciels).

Nous avons placé le développement des territoires ruraux au cœur de son projet, car les interlocuteurs que l'on y retrouve possèdent une vraie sensibilité pour leurs territoires et que les enjeux de développement durable sont très présents (maintien de l'activité en centres-bourgs, protection et valorisation de l'environnement et du patrimoine, développement rationnel du territoire).

C'est pourquoi nous intervenons aujourd'hui auprès de votre communauté de communes pour l'accompagner dans l'élaboration de votre PLUI. Le PLUI est un document qui permettra d'octroyer à l'ensemble du territoire les clefs techniques et juridiques d'un développement durable pour les 10-15 prochaines années.

- Pour se faire, nous avons mis en place un noyau dur d'experts engagés dans une ambition partagée de développement urbain et rural durable : Ingénieurs généralistes, urbanistes, architectes, ingénieurs techniques, spécialistes en développement économique et touristique du territoire et un juriste en environnement et urbanisme.

- Pour se faire également, nous aurons besoin de vous ; le cœur de tout projet d'urbanisme est de cadrer le développement du territoire autour des enjeux de ses habitants et de l'ensemble de ses acteurs. C'est pourquoi nous privilégions une démarche collaborative en intégrant la population au cœur de la réflexion et de la mise en œuvre du projet de territoire.



- Enfin, pour se faire, nous mettrons en place un dispositif pour vous permettre de participer (affichages en mairie, site internet, banderole, ateliers thématiques, réunions, randonnées) et nous engageons sur le territoire en prenant un logement sur place pour favoriser notre diagnostic, notre compréhension des atouts et enjeux et pour multiplier nos échanges avec les élus et les habitants.

En espérant vous voir nombreux aux ateliers participatifs,

William BOURGEOIS, Directeur Général »

Retrouvez le PLUI sur www.plui-collines-du-perche.fr
internet gratuit et accompagné depuis le **Relais des Services Publics**
allée de la gare à Mondoubleau

Une réunion de lancement a lieu le 19 septembre à Choue. Tous les élus de chaque commune ainsi que les secrétaires de mairie sont invités. Il s'agit d'un temps de présentation et d'échange avec ELVIA. Une organisation sera alors mise en place pour associer les différents acteurs et la population du territoire aux réflexions.

Maison de Services au Public / Maison des Jeunes

L'ancienne gare de Mondoubleau : un lieu d'animations et de services de la communauté de communes de plus en plus dynamique.

Un site qui, historiquement, accueille les adolescents de notre territoire, se voit aujourd'hui en capacité de proposer des services et des animations pour toute la population.

En effet, le bâtiment du Centre Social des Collines du Perche va aussi être occupé par l'école de musique « Polysons » début septembre. L'occasion de mutualiser les moyens communautaires mais surtout de pérenniser un lieu d'accueil et d'activités pour tous les âges.

Sont accessibles sur place :

- La Maison de Services Aux Publics (anciennement RSP) qui propose un accueil et/ou un accompagnement des personnes dans les démarches administratives, une orientation vers des partenaires institutionnels ou associatifs qui tiennent des permanences sur place ou en visioconférence (CAF, MSA, maison départementale de la cohésion sociale, mission locale, CRIA41, etc.)



Un Espace Public Numérique et des cours informatiques pour débutant sont accessibles librement et gratuitement.

Renseignements sur place ou au 02.54.80.85.80

- La Maison des Jeunes qui propose des activités aux jeunes à partir de la 6^{ème} :

Le mercredi et le samedi de 13h30 à 18h30 durant l'année scolaire

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires + Organisation de séjours l'été, soirées et sorties sur les petites vacances

Renseignements sur place ou au 02.54.89.73.85



- Des animations « famille » avec le projet Graine de Lecteur, le Printemps des Familles, des soirées jeux, de l'accompagnement à la scolarité (ou autre projet soutenu par des parents)

-Nouveau à cette rentrée : l'école de musique « Polysons »

Cours de solfège, flûte, chorale...(voir détail avec Lorraine Robertson)

Renseignement sur place ou par tél (02.54.89.72.23 ou 06.03.35.05.02)

Le haut débit

La phase 2 se termine pour le déploiement du haut débit sur notre territoire.

Les communes de Saint-Marc-du-Cor, Saint-Avit, Le Plessis-Dorin, Boursay et Le Gault-du-Perche seront opérationnelles en Novembre-Décembre 2016.

Il faudra vérifier votre futur débit auprès de votre fournisseur d'accès internet ou tester votre ligne sur degrouptest.com.

Les communes de Baillou et Beauchêne seront éligibles au haut débit et opérationnelles au premier semestre 2017. Le point sera fait prochainement avec le président du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher numérique » lors d'une réunion communautaire en Septembre.

François Gaullier, Vice-Président en charge de l'aménagement numérique.

Contacts

Accueil de Loisirs

06.07.47.53.40

alsh@cc-collinesperche.fr

Maison des Jeunes

02.54.89.73.85

enfance.jeunesse@cc-collinesperche.fr

Communauté de Communes des Collines du Perche

36, rue Gheerbrant
41170 Mondoubleau

02.54.89.71.14

dgs@cc-collinesperche.fr